



MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

mardi le 13 février 2024

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15 avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Maire TERRY LAFLEUR; mesdames les Conseillères JENNIFER QUAILE, PENNY DUBEAU et Monsieur les Conseillers ROBIN ZACHARIAS, SERGE SABOURIN, DARREN KNOX tous formant quorum sous la présidence du Maire.

ABSENT: Conseiller DANIEL LAMARCHE (motivée)

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

Déclaration de tout conflit d'intérêt avec l'ordre du jour.

09-02-2024

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE PENNY DUBEAU
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Maire M Terry Lafleur:
2. Siege #1 M Darren Knox:
3. Siege #2: Mme Jennifer Quaile : OUI
4. Siege #3: M Daniel Lamarche:
5. Siege #4 Mme Penny Dubeau:
6. Siege #5: M Serge Sabourin :
7. Siege #6 M Robin Zacharias: OUI

Directrice Générale / Director General Andrea Lafleur :

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

10-02-2024

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE JENNIFER QUAILE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 9 janvier 2024 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

11-02-2024

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER ROBIN ZACHARIAS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le règlement de taxation pour 2024 tel que présenté.

Règlement 01-02-2024 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2024 de la Municipalité d'Otter Lake.

Considérant Qu' un avis de motion a été donné le 9 janvier 2024;

Considérant Qu' il est opportun de réviser le taux de taxes et les taux de service pour l'année 2024

Pour ces motifs,

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 01-02-2024 abrogeant et modifiant tous règlements antérieurs pourvoyant à la taxation pour l'année 2024 de la Municipalité d'Otter Lake.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OTTER LAKE

Article 1 – Taux de taxes générale

Article 1.1 Taux de 0.67 \$ par tranchée de 100 \$ d'évaluation foncière

Article 1.2 18 % d'intérêts sur les retards de paiements

Article 1.3 Paiement de facture de taxe en 3 installations – si montant plus que 300 \$

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

1er paiement de 40 % date d'échéance 1er avril 2024

2ième paiement 30% date d'échéance 1er juillet 2024

3ième paiement 30% date d'échéance 1er septembre 2024

Article 2 Taux pour distribution du service d'aqueduc aux usagers:

Résidentiel	150.00 \$
Résidentiel avec commerce	225.00 \$
Duplex	300.00 \$
Triplex	450.00 \$
Quadruplex	600.00 \$
7 unités	1,050.00 \$
Restaurant	300.00 \$
Bar	300.00 \$
Motel/Restaurant	450.00 \$
Saisonnier	75.00 \$
Buanderie	450.00 \$
Garage	300.00 \$
Dépanneur	150.00 \$

Article 3 Taux pour site de réception des matières résiduelles

Fixe de 125,00 \$

Article 3.1 Coûts additionnelle

Canapé	100-150 lb	20.00 \$
Causeuse	30-50 lb	10.00 \$
Chaise de cuisine	10-15 lb	5.00 \$
Matelas (régulier)	100 lb	10.00 \$
Matelas (très grand)	150 lb	20.00 \$
Sommier	40-50 lb	10.00 \$
Tapis, sous-tapis		0.20 \$ / livre
Bureau de chambre (petit)		10.00 \$
Bureau de chambre (gros)		20.00 \$
Matériel de construction		Montant établi au site de réception
Recyclage		aucun frais
Métal		aucun frais
Broussailles de moins de 4 pouces		aucun frais
Pneus		aucun frais
Batterie		aucun frais
Peinture		aucun frais
Électroménagers		aucun frais
Compost		aucun frais

Article 4 Taux pour la mise aux normes des infrastructures d'eau potable règlement d'emprunt #005-11-2009

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

ARTICLE 4.1 Pour pourvoir à 25% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Taux de 8,00 \$

ARTICLE 4.2 Pour pourvoir à 75% des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe "A" jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

ANNEXE A - Catégories d'immeubles Nombre d'unités

A Résidentiel

Immeuble résidentiel chaque logement	1	142.00 \$	
Immeuble résidentiel avec commerce	1,5	209.00 \$	
Immeuble saisonnier	1	142.00 \$	

B Commercial

a) Epicerie		1,5	209.00 \$
b) Dépanneur	1,5	209.00 \$	
c) Salon de coiffure		1,5	209.00 \$
d) Bar		1,5	209.00 \$
e) Buanderie		2	276.00 \$
f) Station de service	1,5	209.00 \$	
g) Roulotte de patate frites		1,5	209.00 \$
h) Magasin général & articles variées	1	142.00 \$	
i) Commerce à but non lucratif	1	142.00 \$	
j) Boulangerie	1,5	209.00 \$	
k) Gîte du passant		1,5	209.00 \$
l) Restaurant		1,5	209.00 \$
m) Motel/Restaurant		2,0	276.00 \$
n) Garage		1,5	209.00 \$

C Autre immeuble commercial

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

a)	Bureau professionnel	1,5	209.00 \$
b)	Bureau de poste	1,5	209.00 \$
c)	Bureaux gouvernementaux – privés	1,5	209.00 \$
D	Terrain vacant construisible	,5	75.00 \$

Article 5 Roulottes

Installation permanente : Installation de douze mois d'une remorque en dehors d'un terrain de camping commerciaux – 150,00 \$

Installation temporaire : Installation d'une roulotte à l'extérieur d'un terrain de camping commerciaux pour une période de 15 jours entre le 1er mai et le 31 octobre – 100,00 \$

Article 6 Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Otter Lake (Québec)
Ce 13ieme jour du mois de février 2024.

Andrea Lafleur
Directrice générale

Terry Lafleur
Maire

Avis de motion: 9 janvier 2024
Date de l'adoption: 13 février 2024
Date de publication: 13 février 2024
Date d'entrée en vigueur: 13 février 2024

12-02-2024

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER SERGE SABOURIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake autorise la Directrice générale, Andrea Lafleur, et le maire, Terry Lafleur, de signer l'entente inter municipale avec l'MRC Vallée-de-la-Gatineau pour le traitement de compostage des matières organiques. Compostage sera livré à leur Complexe Sud localisé à Kazabazua, Québec. (Annexe A)

Adopté

Avis de motion

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

Notice of motion

Avis de motion est donné par DARREN KNOX pour modifier le règlement de lotissement 033-05-2003, Chapitre 2, article 2.1, concernant les normes minimales pour les zones situés dans l'affectation forestière. Règlement du projet en annexe. (Annexe B)

13-02-2024

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DARREN KNOX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake adopte le projet de règlement (Annexe B) visant à modifier l'article 2.1 du chapitre 2 du règlement de lotissement 033-05-2003, modifiant les normes minimales pour les zones d'affectation forestière.

Adopté

Divers

Maire M Terry Lafleur:

Siège #1 M Darren Knox:

Siège #2 Mme Jennifer Quaile: Commentaires sue les actions de préfète Mme Jane Toller

Siège #3: M Daniel Lamarche:

Siège #4 Mme Penny Dubeau:

Siège #5 M Serge Sabourin:

Siège #6 M Robin Zacharias: Billets pour Club 50 Plus souper/danse St-Valentin disponible

Information aux membres du Conseil

- Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- Rapport du maire
- Rapport du chef pompier

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

- Rapport du contremaitre de route
- Rapport Parc Leslie
- Rapport Gestion des déchets
- Rapport Gestion espèces envahissantes

Le comité s'est réuni le 25 janvier pour travailler sur un plan visant à empêcher la propagation des espèces envahissantes.

Correspondance

1. Colinda Dubeau	Tops
2. Sophie Chatel	Prog. de Croissance Tourisme
3. MTQ	Travaux route 301
4. Chef Lance Haymond	Gestion des déchets
5. Colin Lachance	Mise à jour projet
6. Martin Leduc	Permission
7. Debbie	Piano a donner
8. Rachel Soar-Flandé	Sondage sur logement
9. Service Canada	Campagne
10. Emma Rochon	Don
11. Kim Lesage	FQM service Ingénierie
12. Sophie Bechamp	Journée activité
13. Linda Lafortune	Présentation
14. Jon Stewart	Chambre de Commerce Pontiac
15. Sécurité civile	Éclipse solaire
16. Travis Ladouceur	Résolution
17. Claire Gauthier	Publicité

14-02-2024

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLÈRE PENNY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès-verbal / Minutes

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 78,816.83 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 13ième jour de février 2024.

Andrea Lafleur, Directrice générale

Comptes à payer:	78,816.83 \$
Factures prépayées:	72,126.91 \$
Salaires élus et employés:	73,903.51 \$
Totale:	224,847.25 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

15-02-2024

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DARREN KNOX
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée à 20H15.

Adopté

TERRY LAFLEUR, Maire

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale